



RÉUNION PUBLIQUE

*VERS LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLE*

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



2 MAI 2024



- 1. INTRODUCTION** Qu'est-ce qu'un PLUi ?
- 2. LES GRANDS AXES DU PADD** Axes thématiques et orientations (dont focus sur le Plan de Mobilité Simplifié)
- 3. LES PROCHAINS EVENEMENTS DU PLUI** Participez à la suite de la démarche !



Introduction

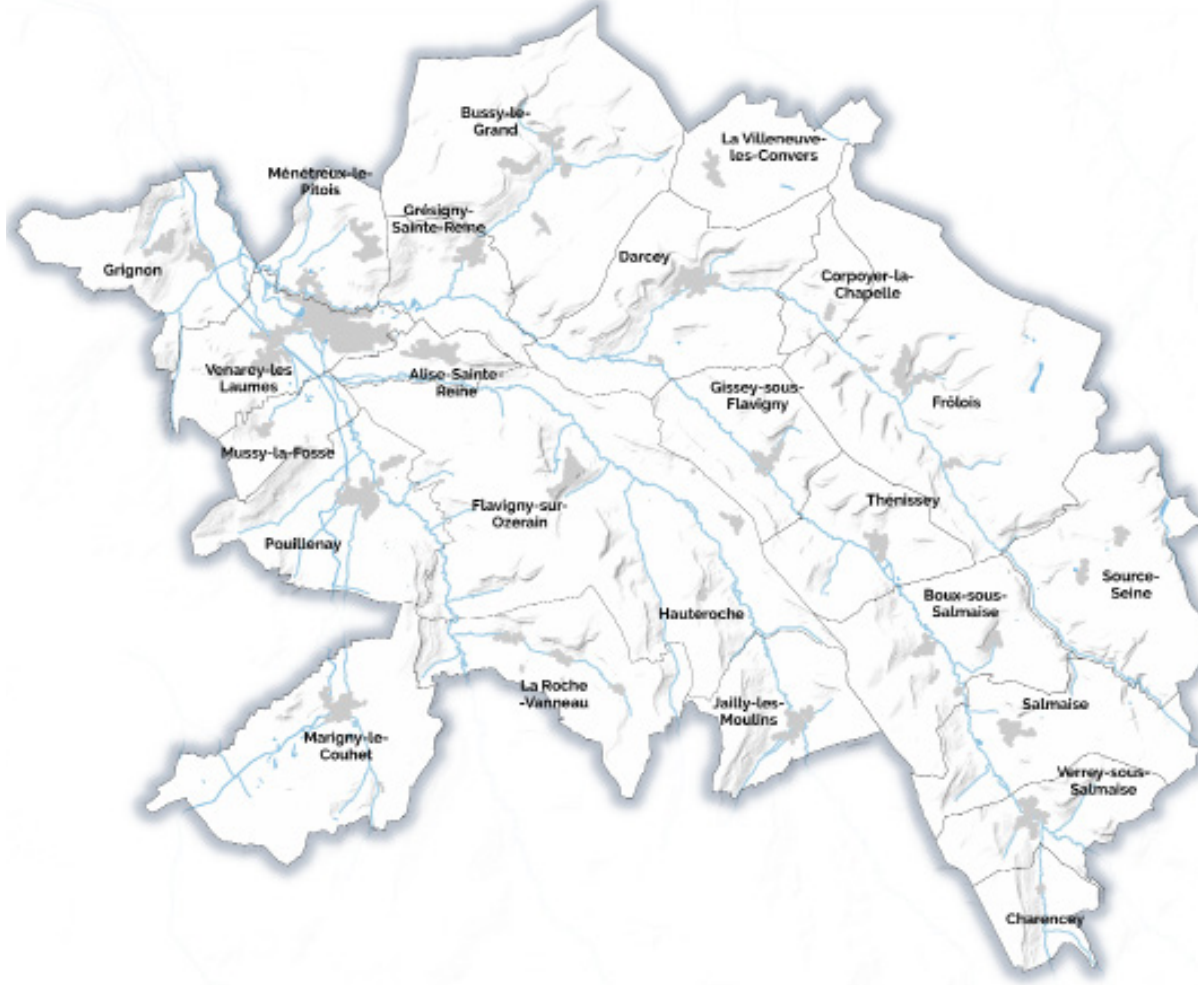
Qu'est-ce qu'un PLUi ?



VOUS DISPOSEZ D'UN DOCUMENT DE PLANIFICATION INTERCOMMUNAL : LE PLUI !

Mais
qu'est-ce
que c'est

?



Plan

Définir un projet

Local

Spécifique au territoire

d'Urbanisme

Pour anticiper l'arrivée de populations et organiser le territoire en conséquence

intercommunal

Sur l'ensemble des 24 communes de la Communauté du pays d'Alésia et de la Seine

1. INTRODUCTION

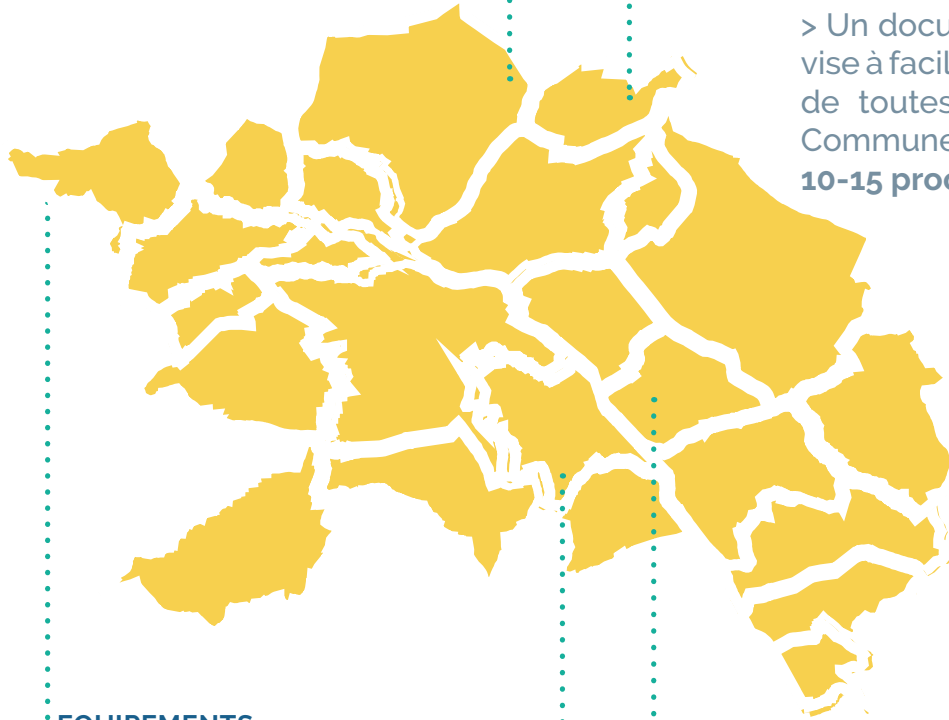
1. INTRODUCTION

DEMOGRAPHIE

Combien d'habitants nous prévoyons d'accueillir pendant les prochaines années ?

BIODIVERSITE & PAYSAGE

Comment protéger et mettre en valeur les paysages, le cadre de vie, tout en protégeant et restaurant les continuités écologiques ?



EQUIPEMENTS

Quelle offre de services, de commerces, d'équipements proposer pour répondre aux besoins des habitants de tout le territoire ?

ECONOMIE

Comment maintenir et développer une économie à la fois rayonnante, et de proximité ?

LOGEMENT/ HABITAT

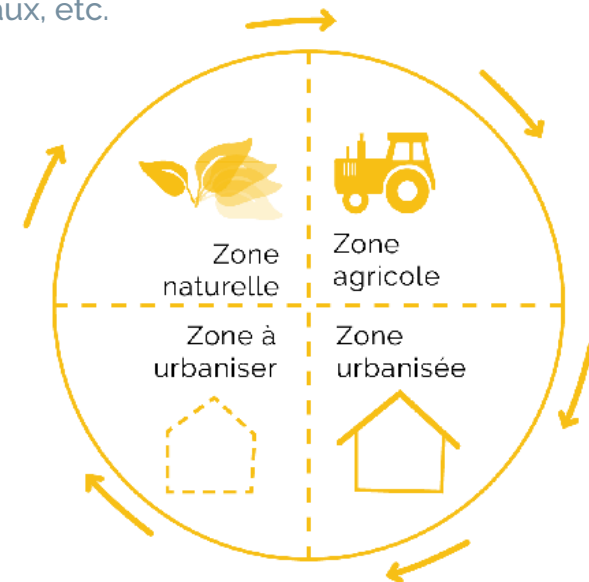
Quelles formes de logements sont les plus adaptées ? Quels besoins en logement dans les années à venir ?

C'EST UN DOCUMENT D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ...

> Un document réglementaire et de planification qui vise à faciliter un développement durable et cohérent de toutes les communes de la Communauté de Communes du Pays d'Alésia et de la Seine **pour les 10-15 prochaines années.**

... ET UN OUTIL DE GESTION DU SOL

> Le PLUi détermine l'usage des sols et la nature des activités sur l'ensemble des communes (zones urbaines, à urbaniser, agricoles ou naturelles). Chaque zone possède un **règlement** qui définit les droits à construire, ainsi que l'aspect des constructions qui peuvent être édifiées: la hauteur des bâtis, l'intégration paysagère, la respiration des sols, la gestion des eaux, etc.



Mais
qu'est-ce
que c'est

?

LE PLUI SE COMPOSE DE DIFFERENTES PIECES :

Mais
qu'est-ce
que c'est
?

UN ETAT DES
LIEUX

1. Le diagnostic du territoire

Quels sont les enjeux d'aménagement ?

UN REGLEMENT

3. Le règlement graphique (zonage) et écrit

4. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Comment traduire l'objectif en règle d'urbanisme et/ou orientations préopérationnelles ?

Pièces réglementaires opposables aux demandes d'urbanisme



Les permis de construire et les déclarations de travaux (conformité au règlement et compatibilité aux OAP)

UN PROJET

2. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Comment répondre à ces enjeux et quels sont les objectifs d'aménagement ?

Fixer les objectifs de développement du territoire à l'horizon 2040

OBJECTIFS DEMOGRAPHIQUES

OBJECTIFS DE LOGEMENTS

OBJECTIFS DE CONSOMMATION D'ESPACE

LE PLAN DE
MOBILITE
SIMPLIFIE

Un plan de mobilité conjoint

Comment améliorer la mobilité au sein de ce territoire rural? Comment améliorer les connections avec les territoires voisins?

Cittanova

1. INTRODUCTION

LE PLUI DE LA COPAS MET L'ACCENT SUR LA MOBILITE

Mais
qu'est-ce
que c'est
?

- > Un outil simple et agile à destination des territoires moins denses, comme la COPAS, qui a comme objectifs de faciliter les déplacements.
- > Il s'agit donc d'une stratégie globale qui se décline en fiches actions concrètes, évaluées et spatialisées.
- > Il reflète la capacité du territoire à innover, fédérer, concerter et créer des synergies entre la politique de la mobilité et les autres politiques publiques.



1. INTRODUCTION

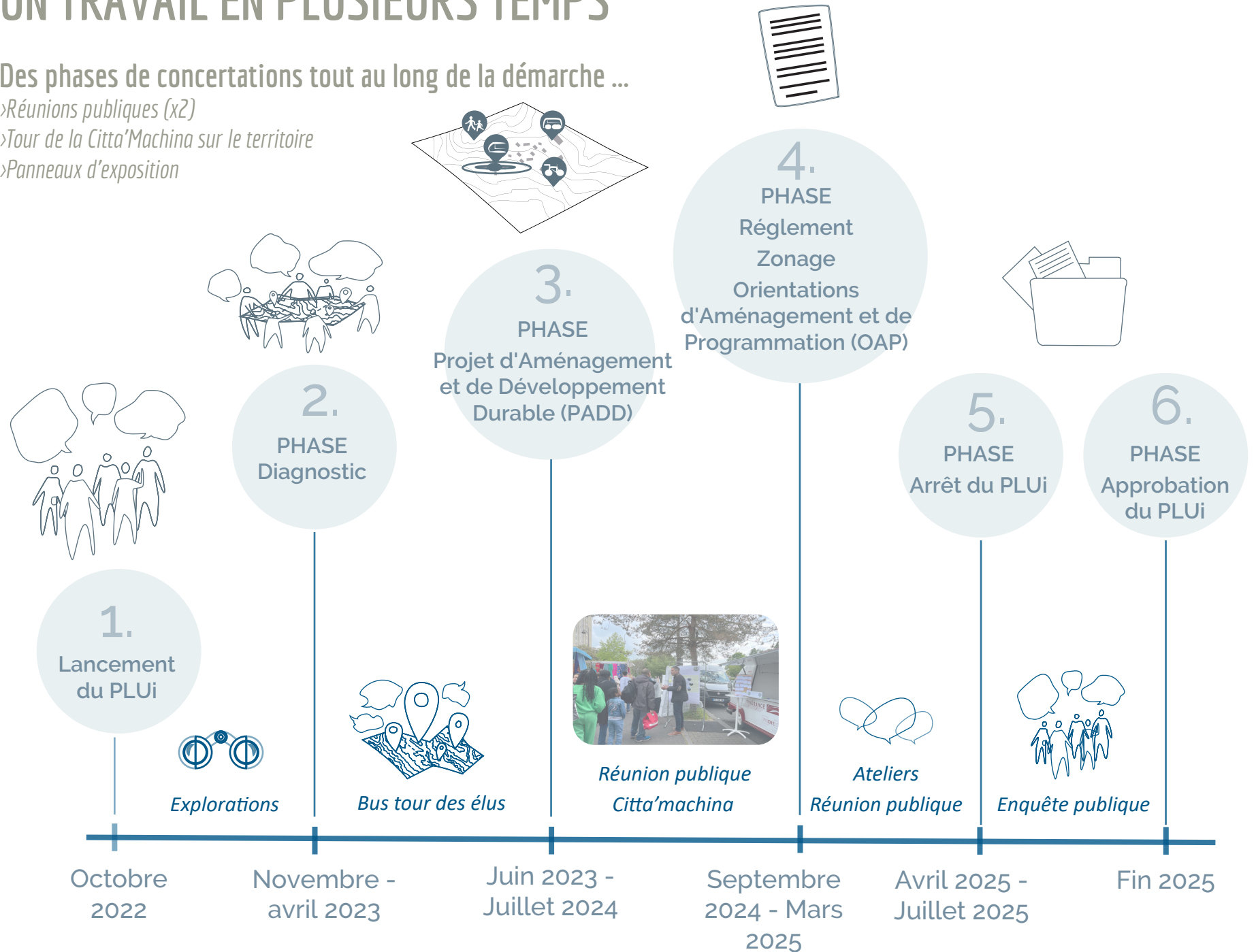
UN TRAVAIL EN PLUSIEURS TEMPS

Des phases de concertations tout au long de la démarche ...

›Réunions publiques (x2)

›Tour de la Citta'Machina sur le territoire

›Panneaux d'exposition



1. INTRODUCTION

QU'EST-CE QUE LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPMENT DURABLE (PADD) ?

Mais
qu'est-ce
que c'est

?



Article L.151-5 du Code de l'Urbanisme

Le PADD définit les orientations générales :

1°) des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

2°) concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des énergies renouvelables, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Le PADD fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, en compatibilité avec les objectifs fixé par le SRADDET.

1. INTRODUCTION

LE PADD, LA PIÈCE MAÎTRESSE DU PLUI

Mais
qu'est-ce
que c'est
?

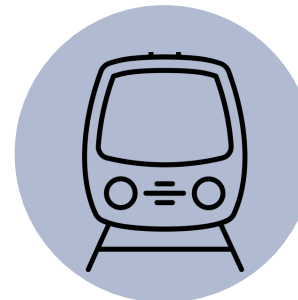
Concevoir le projet
d'aménagement
politique
intercommunal



- > les objectifs de modération de la consommation de l'espace
- > la tendance locale à 10 ans
- > la prospective "démographique" à 15 ans



Fixer de manière
transversale les orientations
générales des politiques
sectorielles



EXPOSER LES ENJEUX
ET FIXER LES PRIORITÉS
POUR LES 15 PROCHAINES
ANNÉES

Un projet global
décomposé en plusieurs
axes stratégiques,
déclinés en orientations
et objectifs

- > traduits dans le règlement
- > retranscrits de manière écrite et graphique

UN DOCUMENT PARTAGÉ

Mais
qu'est-ce
que c'est

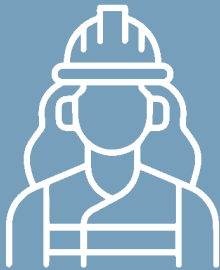
?



Les élus et les techniciens des communes et du Pays d'Alésia et de la Seine



Des rencontres régulières avec les partenaires et les Personnes Publiques Associées



La contribution des acteurs économiques, agricoles, sociaux et culturels du territoire



Une concertation avec les habitants tout au long de l'élaboration du PLUi : expositions, ateliers participatifs, concours photos, ...

1. INTRODUCTION

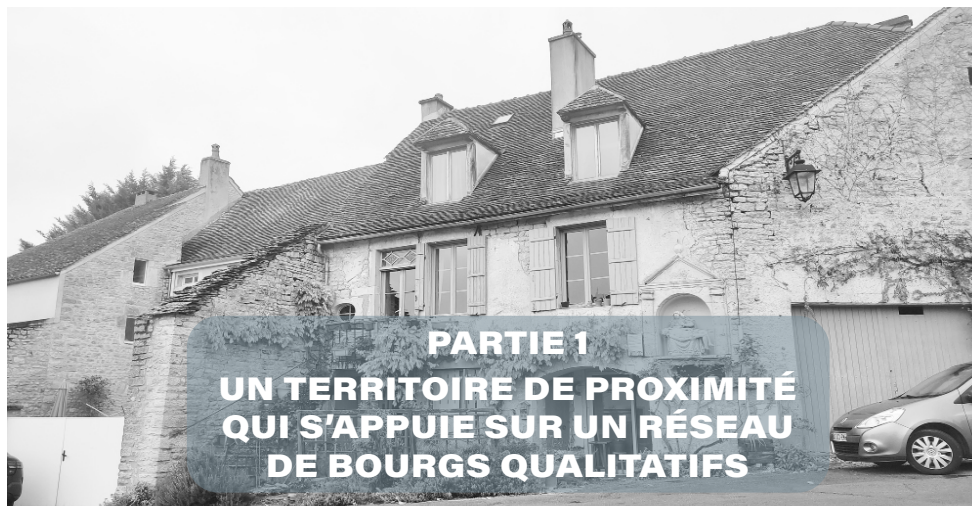
2



Les grands
axes du PADD



Cittànova



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable se compose d'orientations :

- > qui sont issues des constats et enjeux identifiés dans le diagnostic et de la concertation avec les acteurs locaux
- > qui respectent le contexte législatif et les dispositions des documents supra-communaux
- Des orientations qui sont non hiérarchisées et indissociables et organisées dans trois grands axes reliés entre eux par un axe transversal

4 GRANDS AXES TRANSVERSAUX

AXE 1

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET LA QUALITÉ D'UN CADRE DE VIE EXCEPTIONNEL

AXE 2

ACCOMPAGNER L'ATTRACTIVITÉ RESIDENTIELLE DU TERRITOIRE

AXE 3

CONFORTER LE RÔLE MAJEUR DU TERRITOIRE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE TOURISME ET D'AGRICULTURE

AXE 4

DIVERSIFIER L'ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE ET FAVORISER LES MOBILITÉS BAS-CARBONE





AXE 1

Préserver l'environnement
et la qualité d'un cadre de
vie exceptionnel

OBJECTIF

1.1

MENAGER LES ESPACES NATURELS,
AGRICILES ET FORESTIERS A ENJEUX

OBJECTIF

1.2

ANTICIPER LES CONSÉQUENCES ET
CONTRIBUER À LA LUTTE CONTRE LE
CHANGEMENT CLIMATIQUE

OBJECTIF

1.3

ASSURER UN URBANISME DE QUALITE
A TOUTES LES ECHELLES POUR
VALORISER UN PAYSAGE UNIQUE

OBJECTIF

1.1

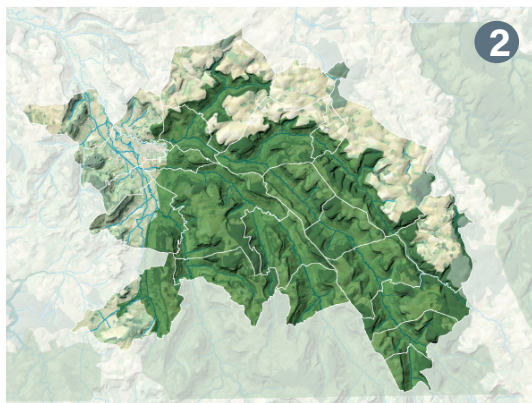
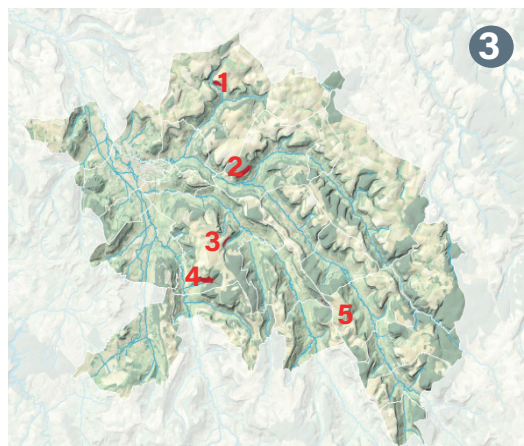
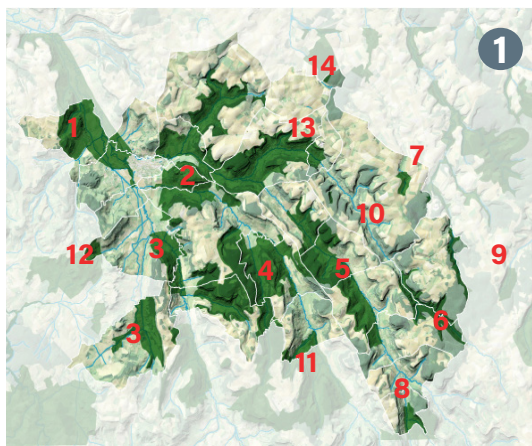
MENAGER LES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS A ENJEUX

Le territoire de la Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine présente une richesse environnementale retrouvée en partie dans les multiples secteurs de protections: zone Natura 2000, ZNIEFF, arrêté de biotope. La préservation du patrimoine naturel extraordinaire se joint à celui de l'ordinaire pour constituer un lieu où s'entremêle activités humaines et entités naturelles.

La cohabitation constante a amené à une organisation équilibrée que les élus souhaitent maintenir, voire renforcer.

Enjeux du diagnostic :

- > Une empreinte environnementale à ménager
- > Le renforcement des connexions entre les grands ensembles de biodiversité, pour palier aux discontinuités et aux obstacles que rencontrent les espèces



1/ ZNIEFF de type 1 (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
14 sites sur le territoire de la COPAS (espaces écologiques homogènes et remarquables)

2/ ZNIEFF de type 2

"Auxois" (ensembles naturels fonctionnels et paysagers)

3/ APPB (arrêtés préfectoraux de protection biotope) ; cinq sites de corniches calcaires en lien avec la protection du faucon pèlerin et du hibou grand-duc

Trois grandes orientations :

- ▶ Éviter l'impact de l'urbanisation sur les milieux naturels, agricoles et forestiers d'intérêt ; consolider et valoriser la trame verte et bleue à toutes les échelles
- ▶ Valoriser les milieux de nature d'intérêt local qui participent à la richesse et à l'identité du territoire
- ▶ S'appuyer sur les différentes variétés (végétation, biodiversité, eau) et la présence de la nature en ville pour proposer un cadre de vie qualitatif et sain, et améliorer la résilience du territoire

Cela passe par exemple par :

- > "Porter une attention particulière au traitement paysager des limites entre espace public et espace privé en milieu urbanisé"
- > "Améliorer les continuités écologiques, notamment de la trame bleue"
- > Affirmer la place de l'eau dans les bourgs, en veillant au maintien de l'écoulement et à la valorisation des cours d'eau qui traversent les villes, villages et hameaux"

OBJECTIF 1.2

ANTICIPER LES CONSÉQUENCES ET CONTRIBUER À LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La richesse environnementale du Pays d'Alésia est fragile. Face à une éventuelle perte de sa diversité, de sa qualité et de sa quantité, les élus choisissent d'agir. Des actions de sauvegarde sont menées, en parallèle d'une amélioration des ressources naturelles existantes. Ces démarches s'accompagnent d'une atténuation des risques, en éloignant les sources de pollutions ou de détérioration des milieux, tout en écartant les sites des risques menaçant la pérennité des projets entrepris.

Le territoire affirme une volonté de s'intégrer dans une sobriété en encourageant la mise en place de projets durables : hausser la performance énergétique des constructions, encadrer les projets de production d'énergie renouvelables, etc.

Enjeux du diagnostic :

- > La considération de l'unité hydrographique de la Seine Supérieure dans une échelle de gestion de la ressource en eau adaptée au territoire
- > L'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines et la lutte contre les pollutions (domestiques, industrielles, agricoles)



Bilan gaz à effet de serre (GES) et pollution

- . Principaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre dans la région : transports (39%), agriculture (30%), résidentiel et tertiaire (16%), industries (15%)
- . A ces émissions locales s'ajoutent des émissions induites à l'échelle planétaire, principalement en lien avec l'importation de marchandises
- . 2018 dans la région : 22 millions de tonnes de GES émises ; 8 millions absorbées
- . Des émissions de GES qui ont diminué de seulement 13% depuis 10 ans ; loin des objectifs régionaux (-30% en 2030 ; -79% en 2050)
- . Champ d'actions : efficacité énergétique, développement des énergies renouvelables, transports doux et raisonnés, consommation responsable, économie circulaire, aménagement du territoire, etc

Données Atmo BFC 2018

Quatre grandes orientations :

- ▶ Développer un urbanisme sobre et durable
- ▶ Ménager les ressources en eau du territoire
- ▶ Limiter l'exposition des habitants aux risques et aux nuisances
- ▶ Optimiser le développement des énergies renouvelables en s'appuyant sur les potentiels locaux

Cela passe par exemple par :

- > "Préserver les périmètres de captage de toutes atteintes générées par l'urbanisation et tout risque de pollution"
- > "Intégrer de manière générale les notions de nuisances en amont de tout projet"
- > "La prise en compte des objectifs régionaux à atteindre pour réduire les émissions de GES"

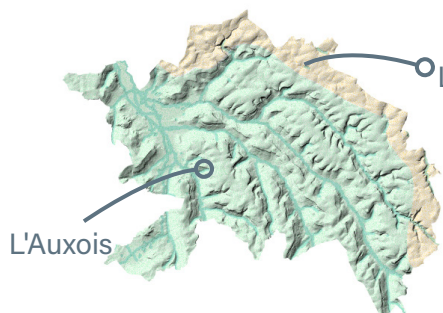
OBJECTIF
 1.3

ASSURER UN URBANISME DE QUALITE A TOUTES LES ECHELLES
 POUR VALORISER UN PAYSAGE UNIQUE

La préservation et la cohabitation des différents paysages du Pays d'Alésia est un élément que les élus souhaitent conserver. Le patrimoine historique des bourgs s'inscrit dans un contexte paysager typique qui participe à sa somptuosité. Un équilibre est donc cherché entre la modernisation et la transformation progressive des bourgs patrimoniaux, au grès des changements sociétaux et environnementaux, et le respect de l'histoire et de l'identité propre aux bourgs.

Enjeux du diagnostic :

> Un territoire rural structuré autour de ses paysages et de son socle agricole



Les plateaux du Duesmois et du Châtillonnais

- 8% d'espaces artificialisés
- 50% d'espaces agricoles
- 42% d'espaces forestiers

Quatre grandes orientations :

- ▶ Mettre en valeur la diversité paysagère des bourgs
- ▶ Assurer l'insertion paysagère des nouvelles constructions
- ▶ Souligner les éléments patrimoniaux protégés
- ▶ Proposer les bourgs attractifs et qualitatifs par la sublimation du cadre de vie

Cela passe par exemple par :

- > "Accompagner la protection des paysages emblématiques de la vallée de l'Oze et de l'Ozerain accueillant bourgs historiques reconnus, au milieu de coteaux boisés, coteaux cultivés, ripisylves (cordons boisés le long de cours d'eau)..."
- > "Penser l'aménagement en prenant en compte la diversité paysagères et les spécificités architecturales et organisationnelles des bourgs"
- > "La prise en compte des objectifs régionaux à atteindre pour réduire les émissions de GES"

CARTE AXE 1

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET LA QUALITÉ D'UN CADRE DE VIE EXCEPTIONNEL

LEGENDE



Protéger les milieux naturels remarquables, réservoirs de biodiversité



> Limiter l'urbanisation dans les ZNIEFF I
> Veiller à l'acclimatation des projets d'urbanisme dans les ZNIEFF II



Préserver la fonctionnalité des corridors écologiques en veillant à leur protection en tant que tel et sur leurs abords. (Corridor du SRADET 2020)



Améliorer les continuités écologiques, notamment de la trame bleue (cours d'eau structurants (Oze, Ozerain, Rabutin et la Brenne)



Permettre la gestion des espaces forestiers comme espace productif et écologique en veillant à consolider leur rôle multifonctionnel.



Affirmer l'interrelation des bourgs avec le paysage agricole



Préserver les périmètres de captage de toutes atteintes générées par l'urbanisation et tout risque de pollutions

AUXOIS

Préserver les différentes mosaïques du paysage : plateaux du Duemois et du Châtillonnais, vallées bocagères de l'Oze, l'Ozerain, du Vau et de la Brenne.



Accompagner la protection des paysages emblématiques de la vallée de l'Oze et de l'Ozerain accueillant bourgs historiques reconnus, au milieu de coteaux boisés, coteaux cultivés, ripisylves (cordons boisés le long de cours d'eau).



Maintenir les perspectives et les ouvertures visuelles depuis les bourgs promontoires et sur les plateaux agricoles, notamment au Nord du territoire.



Poursuivre la mise en valeur des sites archéologiques, notamment celui d'Alésia, ainsi que les sites patrimoniaux d'intérêts comme les châteaux, et le bourg de Flavigny-sur-Ozerain.



Préserver le patrimoine architectural lié à l'activité ferroviaire (bâtiments PLM)





AXE 2

Accompagner l'attractivité résidentielle du territoire

OBJECTIF

2.1

ANTICIPER LES EVOLUTIONS
DEMOGRAPHIQUES

OBJECTIF

2.2

REACTIVER LES LOGEMENTS DEJA
PRESENTS SUR LE TERRITOIRE

OBJECTIF

2.3

VALORISER LES EQUIPEMENTS DU
TERRITOIRE

OBJECTIF

2.1

ANTICIPER LES EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES

La Pays d'Alésia et de la Seine présente une perte démographique depuis quelques années, et le vieillissement de sa population est effectif. Ce bilan nécessite d'effectuer une transition pour accompagner au mieux les habitants et attirer de nouveaux ménages de manière durable.

Enjeux du diagnostic :

- > Une structuration du territoire autour du pôle urbain de Vénarey-Ménétreux, Alise-Sainte-Reine
- > Une offre de logements inadaptée au nouveau profil des ménages (dessalement, vieillissement)

Taux de variation entre 2010 et 2020 à la COPAS: **-0,4%**

Taux de variation attendue à la COPAS d'ici 2040: **+0,2%**

-1/3 de la population en 150 ans

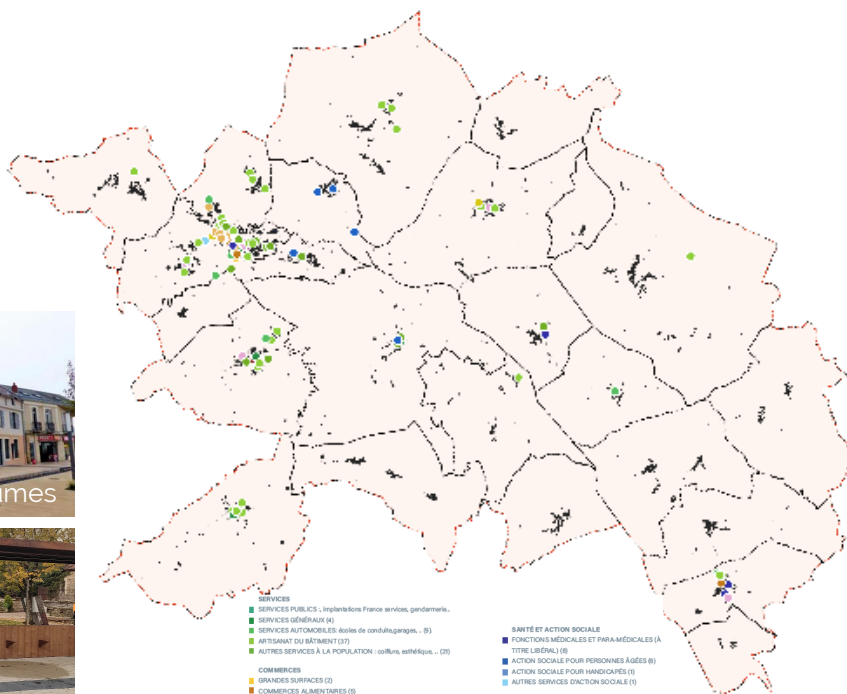
7 771 habitants en 2040



Vénarey-les Laumes



Grésigny-Sainte-Reine



SERVICES

SERVICES PUBLICS : implantations France services, gendarmerie...

SERVICES GÉNÉRAUX (A)

SERVICES AUTOMOBILES : écoles de conduite (A), (B)

ARTISANAT (OU RETRAITANT) (C)

AUTRES SERVICES À LA POPULATION : coiffeurs, esthétique... (D)

COMMERCES

GRANDES SURFACES (E)

COMMERCES ALIMENTAIRES (F)

COMMERCES SPÉCIALISÉS NON ALIMENTAIRES : librairie, magasins de vêtements, etc... (G)

ENvironnement

ÉCOLES (H)

COLLÈGES (I)

SANTÉ ET ACTION SOCIALE

FONCTIONS MÉDICALES ET PARAMÉDICALES (A)

TITRE LIBÉRAL (B)

ACTION SOCIALE POUR PERSONNES ÂGÉES (B)

ACTION SOCIALE POUR HANDICAPÉS (B)

AUTRES SERVICES D'ACTION SOCIALE (C)

TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS (D)

TOURISME

HÔTEL camping... (E)

Source : BPE

Trois grandes orientations :

- ▶ Mettre en adéquation le développement du territoire et les capacités d'accueil
- ▶ Proposer des équipements, services et logements adaptés à une population vieillissante
- ▶ Mettre en valeur le cadre de vie pour attirer de nouvelles populations

Cela passe par exemple par :

- > "Renforcer la part de logements collectifs, individuels ou groupés et intermédiaires en faveur d'une gestion plus économe de l'espace"
- > "Encourager l'installation des équipements et services dédiés à la population vieillissante. En maintenant les services et équipements existants (Maisons de santé, centre d'Alise-Sainte-Reine, mais également associations, etc.)"
- > "Assurer une vraie qualité résidentielle en réalisant des espaces extérieurs privatifs individuels de qualité et à l'intégration urbaine des constructions dans leur environnement (gestion des vis-à-vis, gabarit, etc.)."

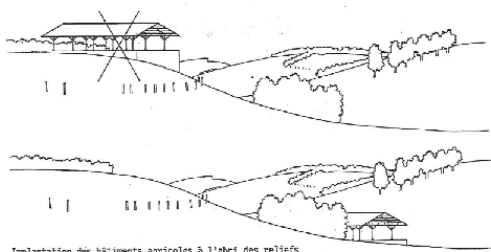
OBJECTIF 2.2

REACTIVER LES LOGEMENTS DEJA PRESENTS SUR LE TERRITOIRE

Afin d'attirer une nouvelle population et de maintenir la population existante, la Communauté de communes développe une stratégie en matière d'habitat qui répond à différents constats : la sobriété en matière de consommation d'espaces agricoles et naturels, le besoin en logements pour répondre à la demande, l'importance de la vacance comme potentiel mobilisable et la forte attractivité touristique impactant la stratégie d'habitat. **Les élus portent une attention particulière au renforcement de leur bourg pour maintenir un vie locale.**

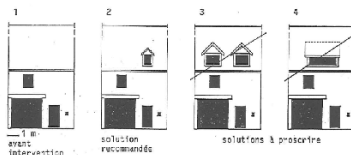
Enjeux du diagnostic :

- > Un parc de logements anciens (46% du parc date d'avant 1945)
- > Un fort taux de vacance (12%)



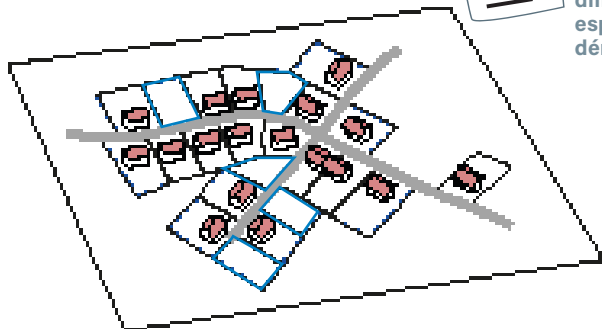
Implantation des bâtiments agricoles à l'abri des reliefs

Extraits des recommandations architecturales et paysagères du règlement de l'AVAP de Flavigny-sur-Ozerain, approuvée en 2017



Le règlement écrit du PLUi encadre les implantations et les caractéristiques architecturales et paysagères des nouvelles constructions

Il permettra également d'encadrer les différentes manières de rendre les espaces urbains plus denses, sans dénaturer l'existant



Thénissey

Trois grandes orientations :

- ▶ Renforcer le rôle résidentiel des bourgs
- ▶ Diminuer l'habitat dégradé
- ▶ Trouver un équilibre entre protection patrimoniale et habitabilité des biens

Cela passe par exemple par :

- > "Veiller à l'intégration des nouvelles constructions dans l'environnement paysager et compositions urbaines existantes"
- > "- Réduire de 10% de taux de la vacance à l'échelle du territoire de la COPAS.»
- > "Renforcer l'offre en logements dans les centres-villes/ centres-bourgs en densifiant au sein des enveloppes urbaines actuelles, tout en prenant en compte les parcelles vivrières typiques de certains bourgs. En mobilisant les dents-creuses pour construire au moins 55% de l'offre en logement d'ici 2040
- > "Assurer une vraie qualité résidentielle en réalisant des espaces extérieurs privés individuels de qualité et à l'intégration urbaine des constructions dans leur environnement (gestion des vis-à-vis, gabarit, etc.)"

OBJECTIF 2.3

PROPOSER UNE OFFRE DE LOGEMENTS SUFFISANTE

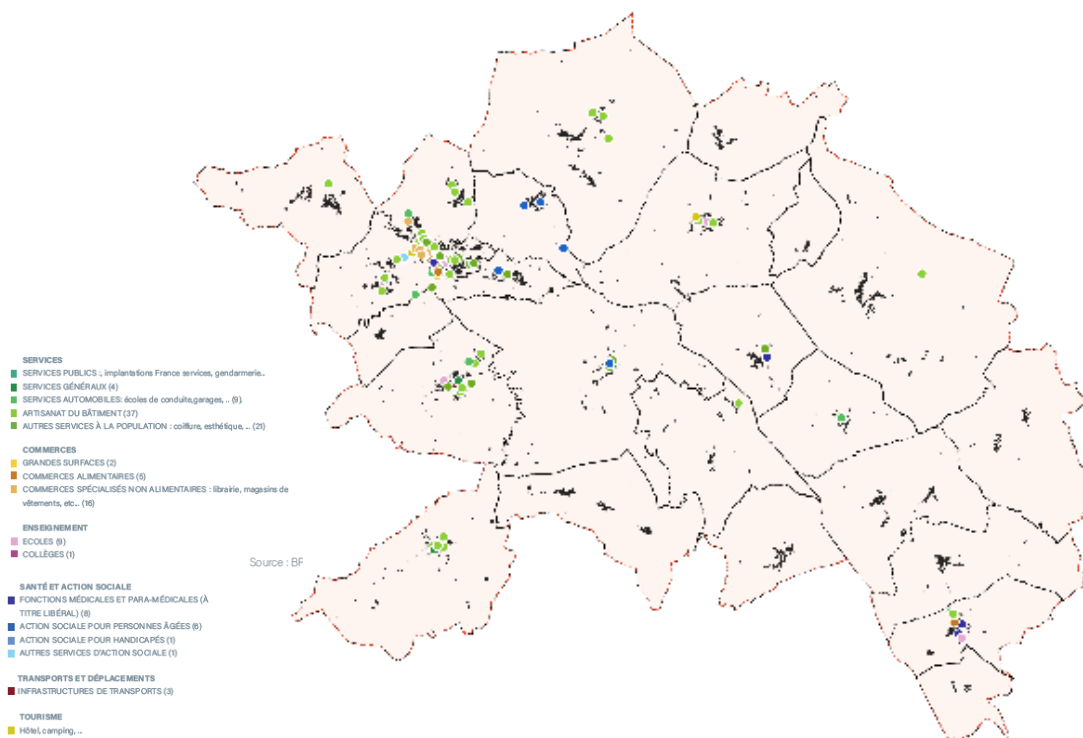
La Communauté du Pays d'Alésia et de la Seine présente actuellement sur le territoire une diversité d'équipements, de services et de commerces qui suffisent à subvenir aux besoins quotidiens. Dans une démarche de réactivation des bourgs et d'équilibre territoriale, les élus souhaitent maintenir et soutenir le déploiements de nouvelles activités, vecteur de vie locale et de mise en valeur de la qualité de vie du territoire.

Enjeux du diagnostic :

- > Une structuration du territoire autour du pôle urbain de Vénarey, Ménétreux, Alise-Sainte-Reine
- > Répondre aux besoins d'une population qui vieillit : plus petits logements, mobilités alternatives, décroissement, services et commerces accessibles, etc.
- > Un accès difficile aux services de santé, des écoles qui fonctionnent en réseau et une offre culturelle qui se structure

Trois grandes orientations :

- ▶ Faciliter l'accès aux services et aux équipements
- ▶ Accompagner la création de nouveaux services et commerces
- ▶ Affermir le rôle commercial de Venarey-les Laumes



Cela passe par exemple par :

- > " Regrouper les services et équipements dans les centres-bourgs afin de faciliter leur accessibilité et de mutualiser les déplacements"
- > "Assurer l'usage multiple des bâtiments dans les centres-bourgs et centres-villes"
- > " Conforter l'accueil des professionnels de santé, renforcer l'offre pour la petite enfance (crèche, assistantes maternelles) et maintenir les pôles scolaires"
- > "Permettre l'innovation des types de services et équipements pour répondre aux besoins en devenir (tiers-lieux, cyber-café, etc...)"
- > "Développer des espaces de rencontre au sein des bourgs (espaces publics pour les jeunes, parcours santé...) dans les bourgs afin de maintenir du lien social."

CARTE AXE 2

ACCOMPAGNER L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE DU TERRITOIRE



7 771 habitants
d'ici 2040 !

LEGENDE



Concentrer les opérations de nouveaux logements dans les centres-bourgs et centres-villes ou en extension de ceux-ci pour limiter la consommation d'espace naturel et forestier.



7 771 habitants
d'ici 2040

Permettre à la COPAS d'accueillir environ 7 771 habitants à horizon 2040 soit un taux d'évolution annuel d'environ + 0,24 % par an.



Renforcer l'offre en logements dans les centres-villes / centres-bourgs en densifiant au sein des enveloppes urbaines actuelles, tout en prenant en compte les parcelles vivrières typiques de certains bourgs



Réduire de 10% le taux de la vacance à échelle territoriale



Diversifier la typologie des biens pour introduire: > des habitats groupés et individuels, > de l'intermédiaire ou des habitations groupées dans les très grands logements (en mobilisant d'anciens corps de ferme par exemple) > du collectifs, notamment à Venarey-les Laumes et Verrey-sous-Salmaise



Proposer une offre en logement social suffisante et diversifier à l'échelle de la COPAS



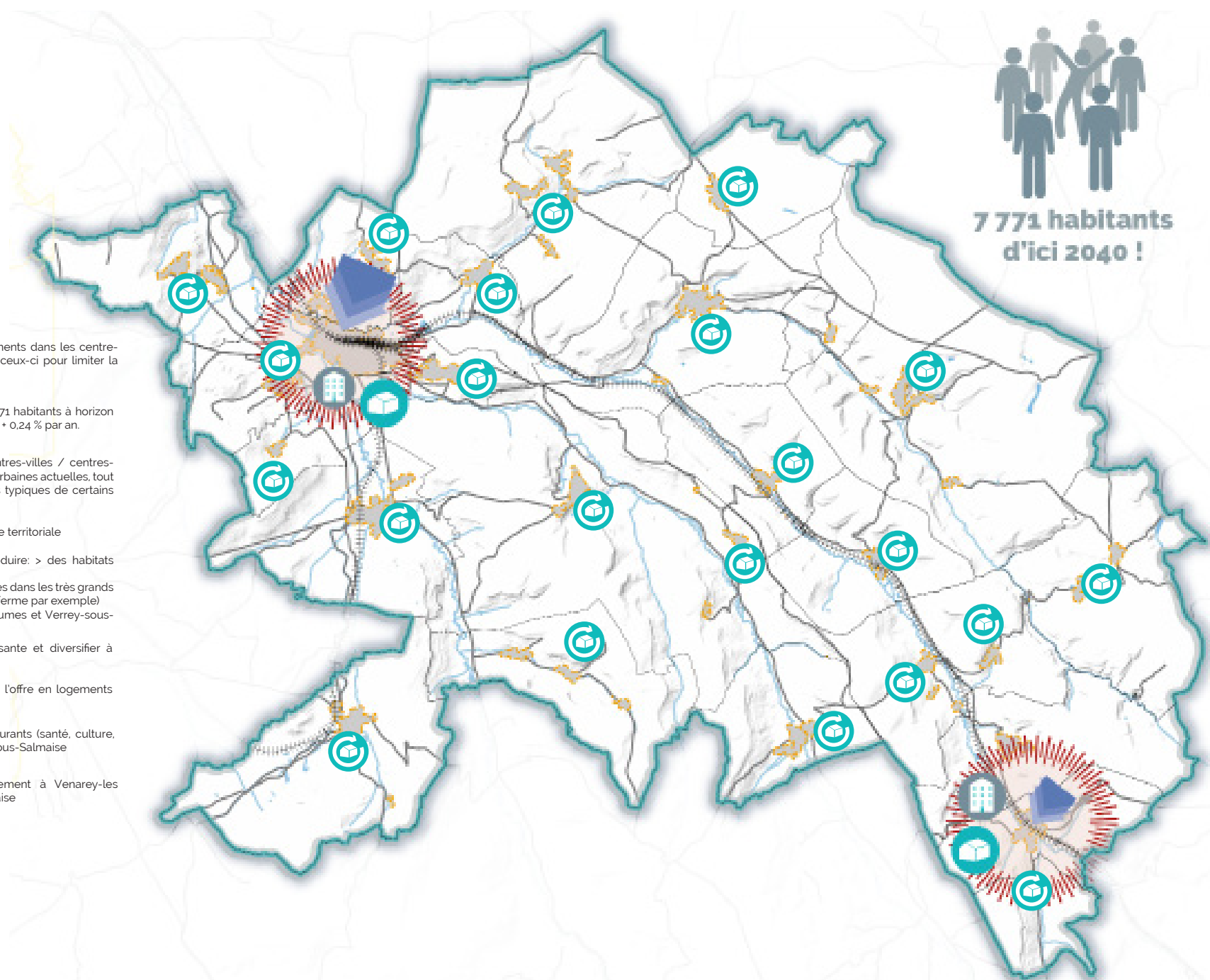
Activer l'équilibre de l'armature en renforçant l'offre en logements sociaux à Verrey-sous-Salmaise



Maintenir et renforcer les équipements structurants (santé, culture, formation...) à Venarey-les Laumes et Verrey-sous-Salmaise



Implanter les grands commerces prioritairement à Venarey-les Laumes, et secondement à Verrey-sous-Salmaise





AXE 3

Conforter le rôle majeur du territoire en matière d'économie, de tourisme et d'agriculture

OBJECTIF

3.1

CONFORTER LE DYNAMISME
ECONOMIQUE

OBJECTIF

3.2

AFFIRMER UNE ARMATURE URBAINE
EQUILIBREE

OBJECTIF

3.3

FORTIFIER L'ATTRAIT TOURISTIQUE DU
TERRITOIRE

OBJECTIF

3.4

SOUTENIR L'AGRICULTURE

OBJECTIF

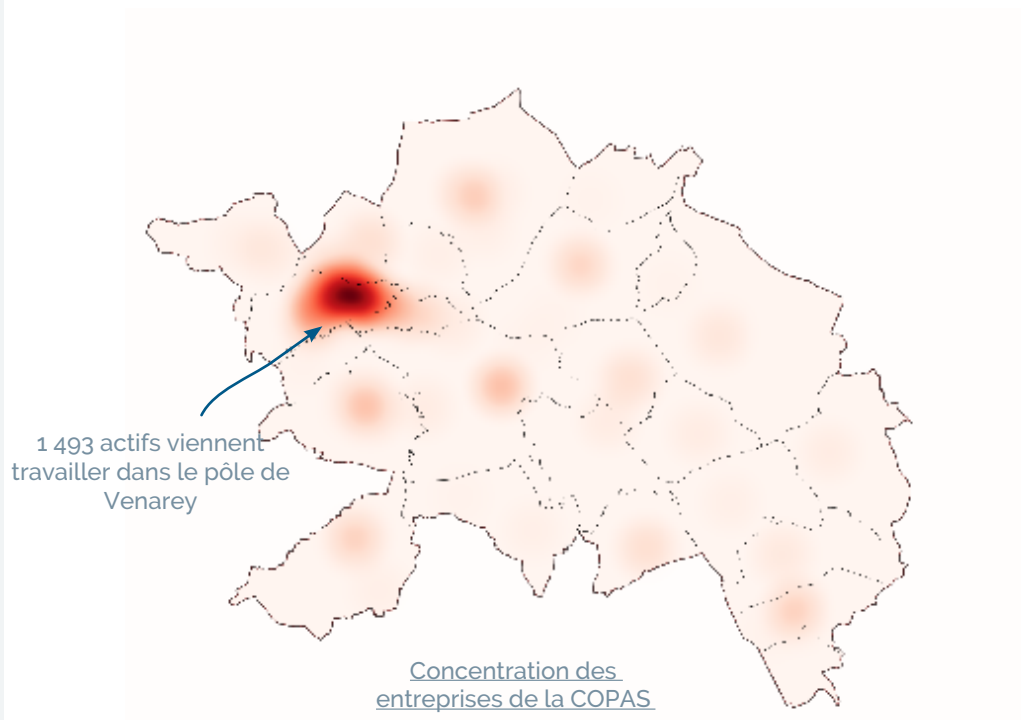
3.1

CONFORTER LE DYNAMISME ECONOMIQUE

La Communauté de communes soutient et valorise ses entreprises. En ce sens, le projet de PLUi s'adapte aux projets économiques pour permettre leur déploiement, leur évolution et encourage les mutualisations. **L'objectif est non seulement de maintenir mais de renforcer le dynamisme économique du territoire, et d'affirmer son rayonnement à l'échelle départementale.**

Enjeux du diagnostic :

- > Un pôle d'emploi majeur pour le territoire structuré autour du pôle gare de Venarey-les Laumes



Trois grandes orientations :

- ▶ Proposer un foncier économique suffisant
- ▶ S'adapter aux évolutions sociétales sur l'emploi
- ▶ Accompagner la mobilité des actifs

Cela passe par exemple par :

- > "Mobiliser prioritairement les disponibilités foncières et immobilières en densification dans les zones d'activités économiques existantes pour l'accueil de nouvelles entreprises"
- > "Faciliter l'accès aux zones d'emplois depuis les centres multimodaux (la gare de Venarey-les Laumes), en valorisant les trois gares du territoire pour attirer des actifs extra-territoriaux, et maintenir ceux vivants sur le territoire"
- > "Favoriser l'accès au numérique pour accueillir les télétravailleurs et les nouvelles entreprises."
- > "Donner la possibilité aux actifs de se déplacer autrement qu'en véhicule individuel (voies cyclables vers les zones d'emploi Venarey et Ménétreux, stationnement cycles, cheminements...)"

Le développement du territoire s'appuie sur la montée en puissance de communes intermédiaires, afin de proposer des relais stratégiques locaux à Venarey-les-Laumes, sans contrevenir au développement de la polarité rayonnante à échelle régionale de la COPAS.

Ainsi, Venarey-les-Laumes est mis en avant en terme de commerces et services, d'activité et d'emploi, puis se positionne Verrey-sous-Salmaise aux équipements et services renforcés. Afin, un troisième échelon s'ajoute avec Darcey et Pouillenay comme micro-centralités à l'échelle de la COPAS, du fait de leur importance dans les circulations, l'organisation territoriale et leurs équipements déjà présents.



Deux grandes orientations :

- ▶ Renforcer la polarité qu'est Venarey-les-Laumes
- ▶ Chercher l'équilibre territoriale pour tous les habitants

Cela passe par exemple par :

- > "Soutenir le rôle de « locomotive » relatif à la polarité principale dans le maillage régional"
- > "Assurer les échanges entre Venarey-les-Laumes et les polarités voisines"
- > "Faire de Verrey-sous-Salmaise un équilibre sur le flanc Est par le développement d'une offre de foncier économique, de services et équipements intermédiaires, renforcement du pôle gare"
- > "Maintenir les projets de développement de Darcey et Pouillenay"
- > "Soutenir le développement touristique de Flavigny-sur-Ozerain comme moteur à échelle communautaire"

OBJECTIF

3.3

FORTIFIER L'ATTRAIT TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

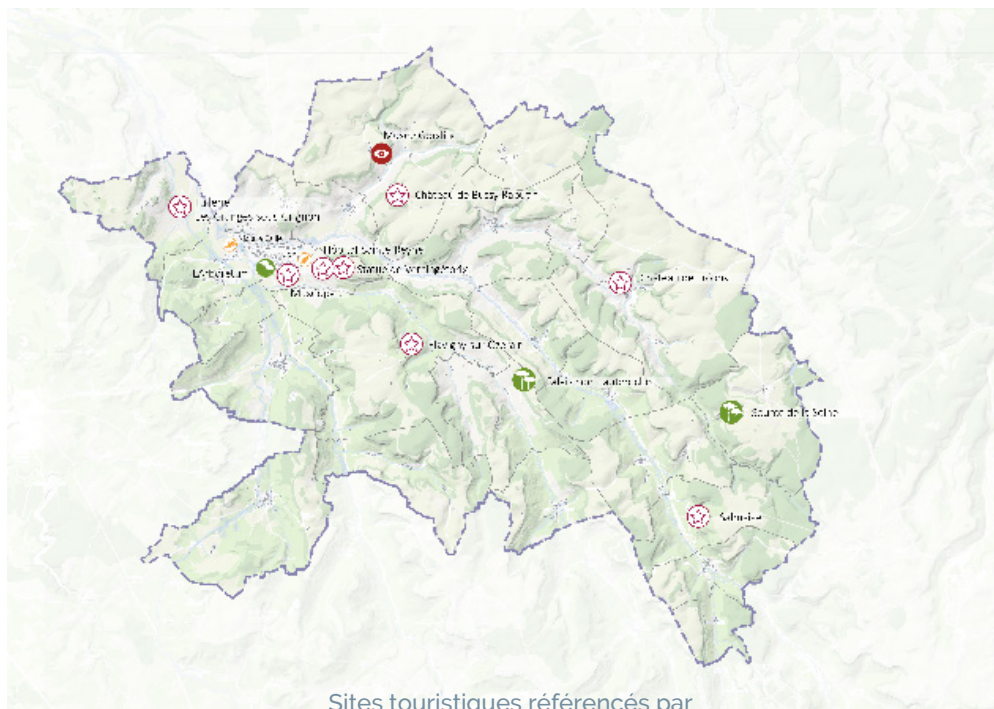
La notoriété historique du Pays d'Alésia et de la Seine dépasse les limites territoriales pour attirer des populations internationales. Dans cette dynamique vertueuse pour l'économie locale et la reconnaissance du patrimoine, les élus souhaitent intégrer l'ensemble des communes, afin de faire ruisseler cette dynamique sur l'ensemble des communes. Au tourisme patrimonial vient s'ajouter le tourisme vert, déjà présent, qui complète l'offre excursionniste, et maintient les populations vacancières sur le territoire.

Enjeux du diagnostic :

- > Des sites touristiques rayonnant à une grande échelle
- > Des initiatives existantes par le label Pays d'Art et d'Histoire
- > Des axes de découvertes du territoire (Canal de Bourgogne, itinéraires piétons, RD structurantes et portes d'entrée du territoire, cyclo-tourisme)

Deux grandes orientations :

- ▶ Mise en valeur de la richesse des bourgs
- ▶ Accompagner les parcours touristiques



Sites touristiques référencés par l'Office de Tourisme

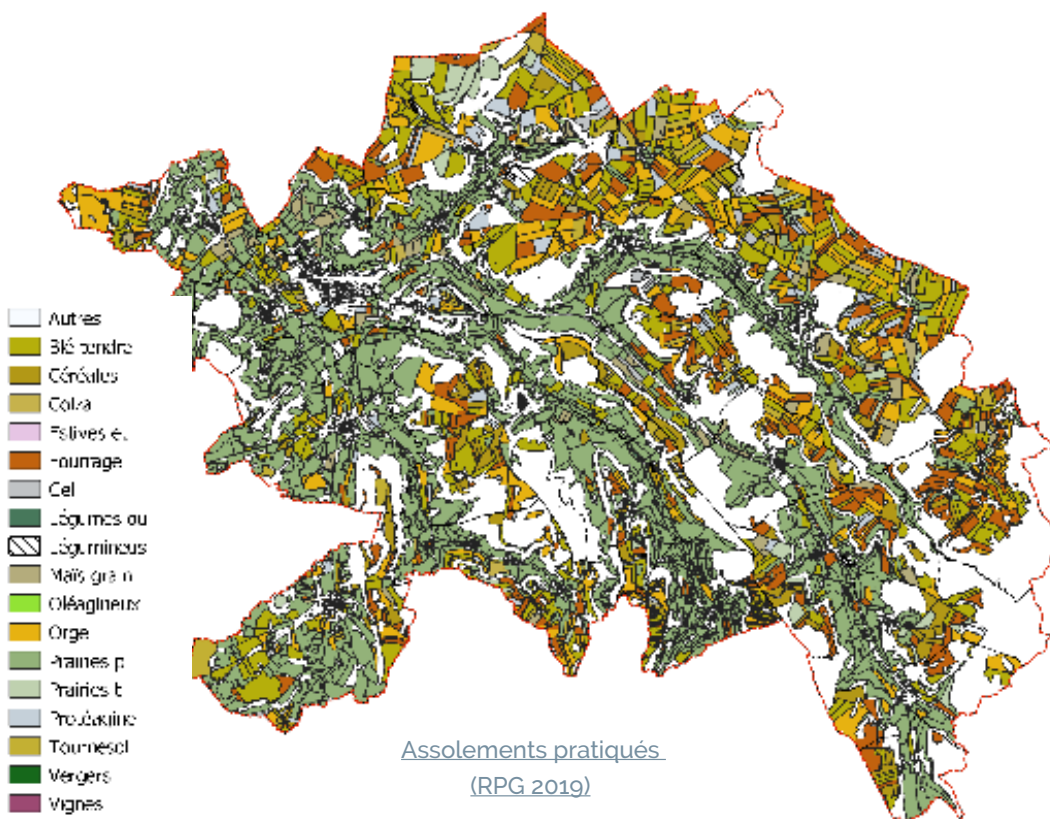
Cela passe par exemple par :

- > "Encourager la diversification des sites d'accueil (camping à la ferme, gîtes ruraux, etc...)"
- > "Conserver les éléments historiques stratégiques des bourgs"
- > "Composer un parcours touristique actif reliant les trois moteurs touristiques du territoire: Flavigny-sur-Ozerain, Alise-Sainte Reine et le château de Bussy-Rabutin."
- > "Renforcer la signalétique depuis le canal de Bourgogne, notamment pour les cyclotouristes, les axes routiers structurants (notamment RD 905 et RD10)"
- > "Mutualiser l'offre en stationnement et favoriser les solution alternative à la voiture individuelle pour accéder aux sites et valoriser le cadre urbain dans lequel il s'inscrit"

Les élus ont à cœur de soutenir l'activité agricole, socle du développement historique du Pays. L'activité agricole se reconnecte avec l'activité des bourgs pour développer «l'esprit de communauté» et faciliter l'installation de jeunes agriculteurs. La valorisation des savoir-faire et des produits locaux conduisent à la diversification des structures agricoles que la politique accompagne.

Enjeux du diagnostic :

- > Le maintien de l'élevage, du système prairies - bocage et des structures agroécologiques
- > La superficie agricole utilisée (SAU) représente 71% de la surface totale de la COPAS
- > Une activité à concilier avec l'évolution des villages



Deux grandes orientations :

- ▶ Protéger l'économie agricole
- ▶ Accompagner les changements de pratique

Cela passe par exemple par :

- > " Préserver les terres agricoles : en limitant la consommation de terres agricoles dans un objectif de sobriété foncière, en protégeant les terres stratégiques et/ou à valeur agronomique de l'urbanisation pour le développement de l'activité agricole"
- > "Permettre la création de nouveaux bâtiments agricoles et de nouveaux sites d'exploitation en recherchant une bonne intégration paysagère et architecturale"
- > "Soutenir la diversification des activités agricoles: en permettant la création d'ateliers de transformation et de locaux de vente dans les exploitations intéressées, en favorisant le développement de l'agrotourisme (reconversion du bâti agricole patrimonial désaffecté, création de campings à la ferme dans les secteurs propices, promouvoir les produits et savoirs-faire locaux)

CARTE AXE 3

CONFORTER LE RÔLE MAJEUR DU TERRITOIRE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE TOURISME ET D'AGRICULTURE

LEGENDE

ZAE Les Zones d'Activités Economiques structurantes

■ Site économique

🚊 Faciliter l'accès aux zones d'emplois depuis les gares /centres multimodaux (valoriser les gares du territoire pour attirer des actifs extra-territoriaux).

🔄 Donner la possibilité aux actifs de se déplacer autrement qu'en véhicule individuel

➡ Assurer les échanges entre Venarey-les Laumes et les polarités voisines (Montbard, Semur-en-Auxois et Dijon)

🗺️ Encourager les initiatives en faveur du tourisme dans l'ensemble du territoire.
Conservation des éléments historiques stratégiques des bourgs.

🌟 Composer un parcours touristique actif reliant les trois moteurs touristiques du territoire : Flavigny-sur-Ozerain, Alise-Sainte Reine et le château de Bussy-Rabutin.

🚲 Renforcer la signalétique depuis le canal de Bourgogne, notamment pour les cyclotouristes, les axes routiers structurants (notamment RD 905 et RD10).

🌾 Préserver les terres agricoles à l'échelle du territoire

🍷 Soutenir la diversification des activités agricoles : en permettant la création d'ateliers de transformation et de locaux de vente dans les exploitations intéressées, en favorisant le développement de l'agrotourisme (reconversion du bâti agricole patrimonial désaffecté, création de campings à la ferme dans les secteurs propices, promouvoir les produits et savoir-faire locaux)





AXE 4

Diversifier l'accessibilité du territoire et favoriser les mobilités bas-carbone

OBJECTIF

4.1

DIVERSIFIER LES MODES DE
DEPLACEMENT EN S'APPUYANT SUR
L'EXISTANT

OBJECTIF

4.2

ENCOURAGER LES MOBILITÉS DOUCES

OBJECTIF

4.1

DIVERSIFIER LES MODES DE DEPLACEMENT EN S'APPUYANT SUR L'EXISTANT

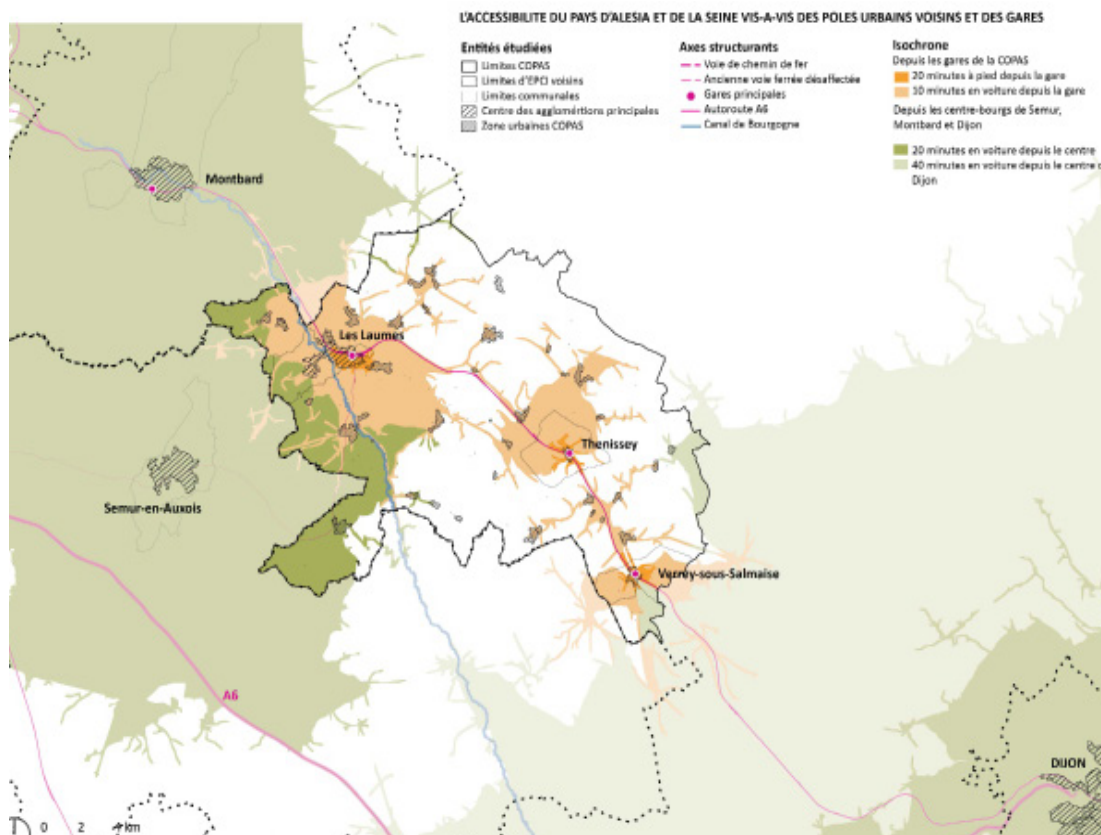
La Communauté du Pays d'Alésia est dotée d'axe de mobilité structurant. Les principaux modes de déplacement sont l'automobile, la marche et le train. Afin de maintenir et renforcer les liaisons de mobilité avec les territoires voisins, les élus optent pour une stratégie de diversification et de valorisation des actions déjà actives sur le territoire.

Enjeux du diagnostic :

- > Un rôle structurant et historique du réseau ferré sur le territoire de la COPAS
- > Atout de la présence de 3 gares TER et 1 gare TGV à proximité

Deux grandes orientations :

- ▶ Renforcer l'activité ferroviaire
- ▶ Favoriser le partage des modes de transport



Cela passe par exemple par :

- > "Conforter les activités, services, emplois, et dynamiques de logements dans les communes dotées d'un pôle ferroviaire au rayonnement extra-territorial"
- > "Reconnecter les gares aux centres de vie des communes concernées"
- > "Capitaliser sur les grandes nappes de stationnement existantes pour proposer du covoiturage et des bornes de recharges électriques (sites touristiques, grands magasins, devant les équipements, ...)"

OBJECTIF

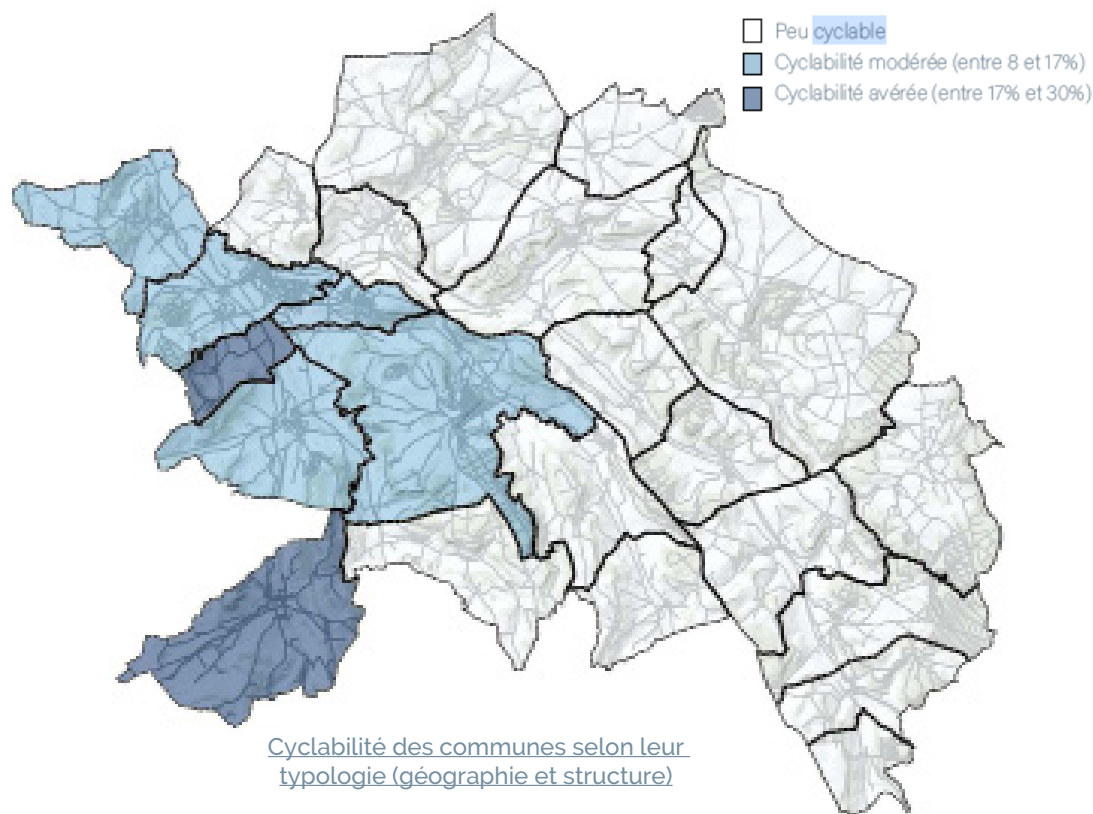
4.2

ENCOURAGER LES MOBILITES DOUCES

La Communauté du Pays d'Alésia est dotée d'axe de mobilité structurant. Les principaux modes de déplacement sont l'automobile, la marche et le train. Afin de maintenir et renforcer les liaisons de mobilité avec les territoires voisins, les élus optent pour une stratégie de diversification et de valorisation des actions déjà actives sur le territoire.

Enjeux du diagnostic :

- > Un enjeu de mobilité fort dans un contexte rural (éloignement des services et équipements, dépendance à la voiture, trajets domicile-travail, etc.)
- > Une offre de mobilités alternatives existantes (navette pour le marché, réseau Mobigo, gares, développement de la cyclabilité, etc.)



Cyclabilité des communes selon leur typologie (géographie et structure)

<https://www.velo-territoires.org/actualite/2022/05/11/indicateur-de-cyclabilite/>

Deux grandes orientations :

- ▶ Proposer des parcours pour les déplacements doux
- ▶ Faire des bourgs des lieux de rencontres et de partages en sécurisant les déplacements



Marigny-Les-Couets



Venarey-Les-Laumes

Cela passe par exemple par :

- > "Développer le réseau de liaisons douces (piétons, cyclistes...) à l'échelle de la communauté de communes"
- > "Définir des parcours et itinéraires piétons sécurisés et paysagers, si possible à l'écart des grands axes de circulation (mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, développement des zones de rencontre et piétonnes, signalétique renseignant la distance et les destinations...)"
- > "S'appuyer sur des axes structurants pour proposer des circuits pertinents de mobilités douces : ancienne voie ferrée Venarey-Semur-Epoisses, la voie des travailleurs de la SNCF dans la vallée de l'Oze, ..."

CARTE AXE 4

DIVERSIFIER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE ET FAVORISER LES MOBILITES BAS-CARBONE

LEGENDE



Concentrer les activités, services, emplois, et dynamiques de logements dans les communes dotées d'un pôle ferroviaire au rayonnement extra-territorial.



Reconnecter les gares aux centres de vie des communes concernées



Encourager le développement des transports collectifs extracommunautaires pour relier de manière efficace le territoire aux pôles urbains environnants (notamment Semur-en-Auxois et Montbard).



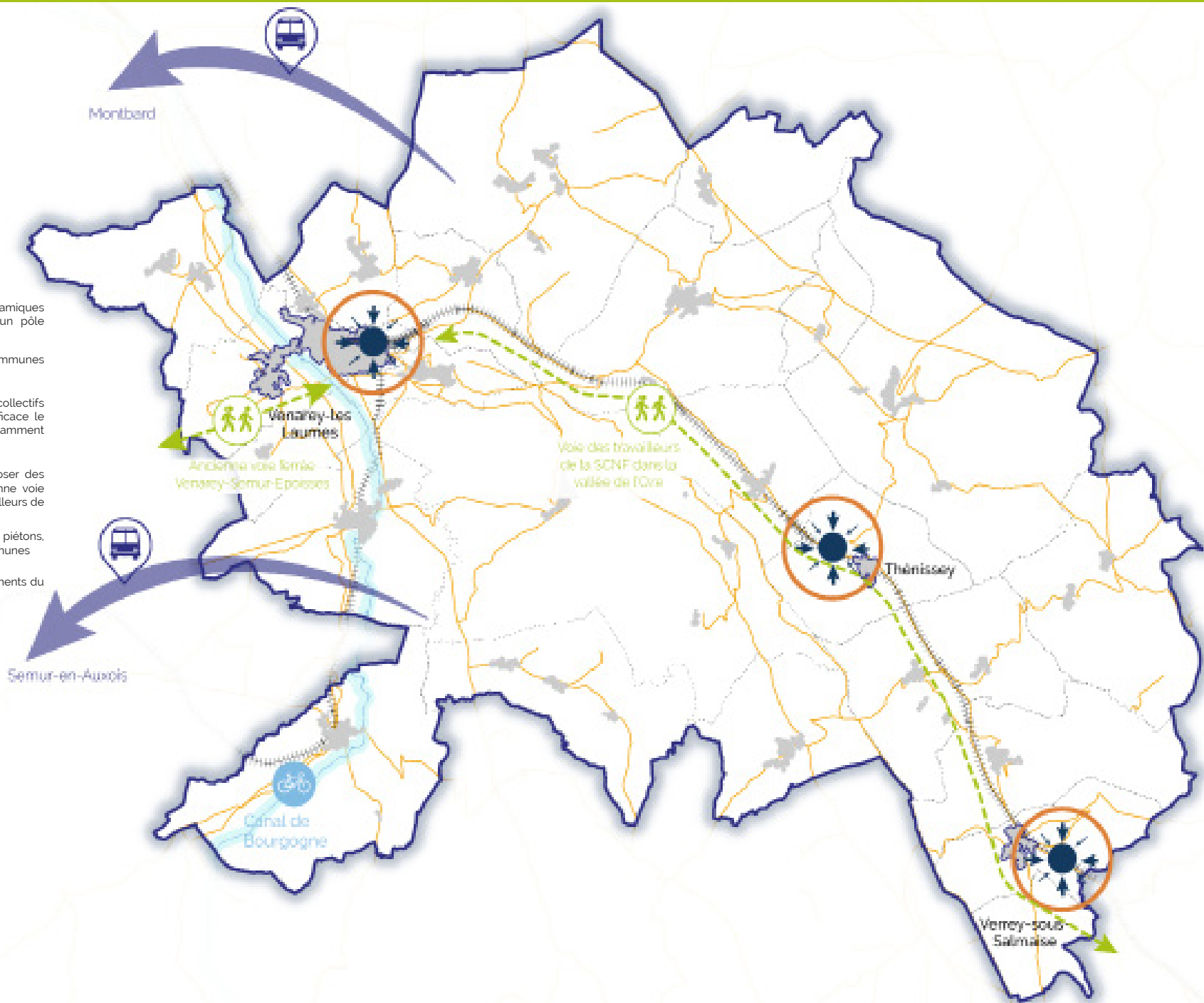
S'appuyer sur des axes structurants pour proposer des circuits pertinents de mobilités douces : ancienne voie ferrée Venarey-Semur-Epoisses, la voie des travailleurs de la SNCF dans la vallée de l'Oze, ...



Développer le réseau de liaisons douces (piétons, cyclistes...) à l'échelle de la communauté de communes



Promouvoir la pratique du vélo pour les déplacements du quotidien



SUR CETTE THEMATIQUE, LE PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE VA PLUS LOIN :



Verrey-sous-salmaise

"REVALORISATION DES CHEMINS COMMUNAUX"

"AMELIORER LA DESSERTE DES PETITES GARES"

"METTRE EN PLACE DES NAVETTES ADAPTEES AU BESOIN DE CHACUN (HORAIRES DE TRAVAIL...)"

"METTRE EN PLACE UN SYSTEME DE NAVETTES ENTRE LES COMMUNES, POUR LES ACTIFS, PERSONNES AGEES ..."

"CREER DES AMENAGEMENTS DE PIETONS ET CYCLABLES ENTRE LES COMMUNES ET VERS LES POLES ATTRACTIFS"

"CREER DES NAVETTES VERS LA VILLE CENTRE"

Communauté de communes
**Pays d'Alsie
de la Seine** Enquête mobilité
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le document d'urbanisme simplifié de la Communauté de communes des Pays d'Alsie de la Seine est composé de deux volumes, un volume d'urbanisme et un volume de planification. Ce document d'urbanisme simplifié est composé de deux volumes, un volume d'urbanisme et un volume de planification.

Afin de mieux comprendre les déplacements au sein de la Communauté de communes, nous vous invitons à participer à cette enquête.

Les données recueillies seront traitées par la Communauté de communes des Pays d'Alsie de la Seine, Bureau d'urbanisme et seront utilisées pour la planification de la mobilité dans le cadre de la mise à jour du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Les données ne seront pas communiquées à des tiers.



RETOURS DES QUESTIONNAIRES ...

- 60%** des sondés estiment qu'une autre mobilité que celle de la voiture doit être développée
- 30%** des sondés veulent développer le covoiturage
- 15%** cadencement des transports et TER non satisfaisants
- 15%** pointent du doigt le prix
- 30%** voudraient développer les transports en commun
- 30%** voudraient développer les aménagements cyclables

LA STRATEGIE DU PLAN DE MOBILITE POUR REpondre AUX ENJEUX DU TERRITOIRE :

▶ ORIENTATION 1 - Créer les conditions d'une mobilité apaisée au service des relations de proximité

- > Créer les conditions d'une mobilité apaisée
- > Optimiser l'offre de stationnement automobile
- > Construire une mobilité inclusive

▶ ORIENTATION 2 - Proposer des déplacements décarbonés

- > Renforcer le maillage des modes actifs
- > Permettre le déploiement d'alternative au déplacement individuel motorisé

▶ ORIENTATION 3 - Améliorer les connexions avec l'extérieur

- > Affirmer l'usage du ferroviaire
- > Favoriser les échanges avec les polarités proches
- > Favoriser la mobilité touristique





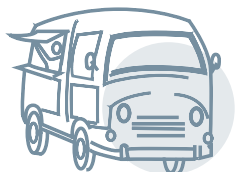
Participez à la
suite de la démarche !

► Les prochains événements



Juillet 2024 : Validation du PADD

Réunion publique du 14/03 et réunions des élus pour une 1^{ère} validation du PADD



Rentrée 2024 : Passage de l'estafette du PLUi



Automne 2024 : Élaboration du règlement

Le règlement écrit et le règlement graphique (zonage)



Courant 2025 : Prochaine réunion publique

Concertation pour la réalisation du règlement



MERCI ET TRES VITE !